



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
Du 15 mars 2022**

Date de convocation : 11 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze mars à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire.

Etaient présents : M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire, M. Benoit JULIENNE, Mme Françoise BALTHAZARD, Adjointes au maire,

M. Zaïme ALI-BELHADJ, M. Pascal AMBROISE, Mme Pascale BEAUCHENE, M. Valentin BLOT, M. Rémi JEANNOT, Mme Marie-France LAUNET, Mme Martine MONTARON (en visioconférence), Mme Sandrine MOURET (en visioconférence), M Claude PREVOST, conseillers municipaux,

Absents : --

Pouvoirs : M. Serge BLIN pouvoir à M. JULIENNE

Mme Sophie CAMPISCIANO pouvoir à M. JULIENNE

Mme Dominique GUILLAN pouvoir à Mme BALTHAZARD

Secrétaire de séance : Zaïme ALI-BELHADJ

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Pouvoir : 3

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SAINT-AUBINOISES ET LOCALES NON SAINT-AUBINOISES POUR L'ANNÉE 2022.

Rapporteur : Zaïme ALI BELHADJ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget primitif 2022 délibéré et approuvé ce jour, et notamment l'article 65748 provisionné pour 85 000 €,

VU les dossiers de demande de subvention présentés par les associations de Saint Aubin et les conventions existantes avec elles,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 3 mars 2022,

VU le Bureau municipal en date du 7 mars 2022,

Entendu l'exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer les subventions selon le tableau ci-après,

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANTS DES SUBVENTIONS 2022
ASSOCIATION DES HABITANTS DE SAINT-AUBIN (AHSa)	13 208 €
COMITE DES FETES DE SAINT-AUBIN	9 000 €
FORTISSIMO	11 137 €
POTAGERS DE LA COMMANDERIE	2 030 €
QUN WU	259 €
SAINT AUBIN SENIORS (SAS)	8 936€
TENNIS CLUB DE SAINT-AUBIN (TCSA)	12 733 €
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS (UNC)	410 €
TOTAL ASSOCIATIONS DE SAINT-AUBIN	57 713 €
ASSOCIATION SPORTIVE DE VILLIERS LE BACLE (ASVLB)	8 692 €
LES AMIS DE LA FERME DE VILLIERS LE BACLE	1 500 €
TOTAL ASSOCIATIONS LOCALES NON SAINT AUBINOISE	10 192 €
TOTAL SUBVENTIONS	67 905 €

DIT que les crédits sont prévus au Budget 2022.

Fait et délibéré à Saint-Aubin,
Le 15 mars 2022

Le Maire,

Pierre-Alexandre MOURET



*Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification.
Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification.*